

Le cardinal Pell est décédé



© Keystone

Le cardinal australien George Pell est décédé le 10 janvier à Rome de complications cardiaques après une opération à la hanche. L'ancien préfet du secrétariat pour l'Economie, pilier de la réforme économique de la curie sous François, avait passé

près de deux ans en prison après avoir été accusé d'abus sexuels sur deux mineurs. Une condamnation annulée par la Haute Cour australienne en 2020.

Né en 1941 en Australie, George Pell étudie au séminaire de Melbourne. Ordonné prêtre en 1966, il travaille dans l'éducation catholique et en paroisse. En 1987, il est nommé évêque auxiliaire de Melbourne. Jean Paul II le nomme archevêque de cette ville en 1996 et le crée cardinal en 2003. Il participe aux conclaves qui élisent Benoît XVI et François, qui le nomme membre du C9, le conseil des cardinaux pour l'aider à réformer la curie. En 2014, il devient préfet du secrétariat pour l'Economie du Saint-Siège; il est chargé de réformer le volet économique d'une institution entachée par des scandales financiers.

Accusé d'abus

En 2016, le cardinal Pell est accusé d'abus. Il est condamné en 2018 à la prison pour abus sexuels sur deux mineurs en 1996 et 1997. Le 27 février 2019, alors qu'il clame son innocence, il est transféré dans une prison de Melbourne dans laquelle il reste jusqu'au 7 avril 2020. La Haute Cour australienne annule la condamnation. Le collège cardinalice compte désormais 223 cardinaux dont 125 électeurs. | cath.ch

Prague: délégués en ligne

La Conférence des évêques suisses a établi la liste des dix représentants suisses qui participeront en ligne à la phase continentale du synode sur la synodalité à Prague du 5 au 9 février. Parmi elles, trois Romandes: Malika Schaeffer, du service de la communication de l'Eglise catholique dans le canton de Vaud, Marie-Antoinette Lorwich, de la pastorale de rue dans le canton de Vaud, et Claire Jonard, chargée de projets pour la pastorale jeunesse de Suisse romande. Les délégués en ligne participeront à l'assemblée au centre de formation et de rencontre de l'Eglise argovienne à Wislikofen. La première phase de l'assemblée européenne réunira près de 600 personnes dont environ 200 présentes à Prague. Les résultats seront intégrés dans le document de travail pour le synode des évêques. | cath.ch

UNE QUESTION À LA FOI

La chronique de l'abbé Lafargue



? Et le temps du deuil?

Est-ce moi ou notre monde occidental ne respecte plus – mais alors plus du tout! – le temps pudique du deuil qui suit la mort de quelqu'un et pendant lequel on peut, à tout le moins, s'attendre à un minimum de retenue?

Ceux qui s'enrichissent en vendant les ouvrages de Benoît XVI en offre spéciale alors que son cercueil n'est même pas encore fermé, tout comme ceux qui écrivent, éditent, impriment et publient en moins de dix jours des mémoires ratzingériens sans même l'accord du principal intéressé, ceux qui vont jusqu'à se prendre en photo avec le défunt et qui publient ces selfies mortuaires sur les réseaux sociaux, ceux-là, tous ceux-là, me semblent avoir totalement perdu le sens du deuil.

Le temps du deuil – au minimum jusqu'aux obsèques mais plus traditionnellement encore au moins une semaine après, sinon un mois – demande normalement une certaine pudeur. Et de tous les bords. Ceux qui crient «*Santo subito!*» m'inquiètent autant que ceux qui, moins d'une heure après la mort du pape émérite, soulignent déjà ses erreurs. Quelle indignité! Si l'Eglise prévoit 25 années post mortem avant de pouvoir normalement canoniser quelqu'un, ce n'est pas pour rien. Et sans doute aurait-on dû plus sagement les attendre concernant Jean Paul II ou Mère Teresa, mais c'est un autre débat.

Personnellement, je suis en deuil. Je ne pense pas être le seul sur plus d'un milliard de catholiques. J'appelle au respect de ce temps. |